

DELIBERATION N° 43-24

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le sept mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 27 février 2024 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Philippe ROBERT.

Présents :

SAVIGNON Joseph	BARI Nadine	STUTZ Anne
SERRE Emmanuel	CIOT Xavier	CURT Jean-Pierre
SIAUD Alain	FAYARD Adeline	RAVANAT Jean-Luc
KRAMARCZEWSKI Bruno	DURAND Bernard	GARNIER Jean-Luc
BONOMI Jean-Pierre	DECHAUX Marie-Claire	CHARLES Christian
MULYK Fabien	GIRARDOT Frédéric	BALME Eric
CORNU Liliane	TRAPANI Mary	MENDEZ Alain
CHATTARD Arnaud	GIACOMETTI Geneviève	GRAND Florence
PREVOT Fabienne	LAURENS Patrick	PERRIN Gilda
BRUGNERA Jean-Michel	PONTIER Joël	BATTISTEL Marie-Noëlle
GERBI Franck	GARCIA Bernadette	LE TRAOU Dominique
ROBERT Philippe	LUC Alain	PONCET Denis
MASLO Raymond	JOUBERT Thierry	BALMET Lucie
ROSSI Angélique	CHAUD Frédéric	BUCH Emile
FERREIRA Michel	GRIET Bernard	MAUGIRON Gilbert
ROSSOGLIO Dominique	SAURAT Coraline	BARTHELEMI Maryse
GONNORD Franck	LANEYRIE Jean-Marc	ROUSSET Alain
BONNIER Eric	TOSCAN Michel	MORA Serge

Absents excusés représentés : CHANTRE Carine (pouvoir à ROSSI Angélique), MOSTACCHI Elisabeth (pouvoir à BALME Eric), MAUGIRON Frédéric (pouvoir à BARTHELEMI Maryse), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à FAYARD Adeline), GIRAUD Murielle (pouvoir à CURT Jean-Pierre), Philippe FAURE (pouvoir à MENDEZ Alain), BRUN Sylvie (pouvoir à GIRARDOT Frédéric).

Nombre de délégués en exercice :	62
Nombre de délégués présents :	54
Nombre de pouvoirs :	07
Nombre de délégués votants :	61

OBJET : SITE DU SAUTET – CREATION D'UN ESPACE LUDIQUE ET FRAICHEUR : DEMANDE DE SUBVENTION

Afin de continuer de développer le site touristique du Lac du Sautet dont les équipements sont gérés par la Communauté de Communes de la Matheysine, un nouveau programme d'amélioration est prévu pour répondre aux objectifs suivants :

- Offrir une proposition complète de baignade sur le site
- Mieux accueillir avec des espaces de détente « connexes »
- Créer une gestion rigoureuse de la plaisance pour garantir une utilisation raisonnée à long terme

- Être complémentaire avec les autres lacs de la Matheysine
- Elargir la saison de cette offre « fraîcheur »

Il s'agit de :

- Créer un espace ludo-aquatique : équipement avec jets d'eau, sans bassin, plus sécuritaire et plus économe en eau, ce nouvel espace permettra aussi de proposer un lieu de fraîcheur pour un public familial avec de jeunes enfants, en complémentarité de la baignade naturelle du lac ;
- Aménager un espace détente boisé avec des plateformes en bois pour augmenter la surface d'accueil des visiteurs au niveau de la zone de baignade ainsi que des accès sécurisés sur la plage et une offre améliorée des équipements ;
- Définir une zone de plaisance organisée.

Le plan de financement est le suivant :

	Taux	Montant
Département - CPAI	30%	80 584,20 €
Région – Espaces Valléens	40%	107 445,60 €
CCM		
- Fonds propres	30%	80 584,20 €
- Fonds concours Commune de Corps		
Total	100%	268 614,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ➔ ADOPTE le plan de financement tel-que présenté ci-dessus ;
- ➔ SOLLICITE les subventions auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de l'Isère ;
- ➔ SOLLICITE le fonds de concours de la Commune de Corps ;
- ➔ AUTORISE Mme la Présidente à engager les démarches et à signer tous les actes nécessaires à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 7 mars 2024

La Présidente,
Coraline SAURAT

